

CHARTÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE



Loisirs Éducation & Citoyenneté

Grand Sud

POURQUOI UNE CHARTE ?

La charte du réseau associatif LE&C Grand Sud établit un socle de valeurs communes à l'ensemble de ses associations. Elle est fondée sur des valeurs respectueuses de l'identité et des objectifs de chaque partenaire.

Elle définit les objectifs du partenariat entre tête de réseau et associations affiliées et les modalités de sa mise en œuvre. Elle rappelle leurs engagements respectifs.



TABLE DES MATIÈRES

Les engagements de LE&C Grand Sud	6
Les engagements de l'association affiliée	9
Les engagements mutuels	10
Le suivi de la charte	11
L'adhésion à la charte	13

SOMMAIRE



PRÉAMBULE

La présente charte s'appuie sur les valeurs du triptyque républicain et les principes généraux énoncés ci-dessous :

- **La loi du 1er juillet 1901**, qui introduit le principe de la liberté d'association et spécifiquement son article premier qui dispose : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».
- **Le principe de laïcité**, en référence à la loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat et à l'article premier de la Constitution de 1958.
- **Le principe de démocratie**, c'est-à-dire la volonté de mettre en œuvre des actions permettant de dépasser les divisions sociales, ethniques, de genre, générationnelles...
- **Le principe d'engagement bénévole** des dirigeants associatifs.
- **Le principe de non-lucrativité**, c'est-à-dire que l'intérêt collectif prévaut sur l'intérêt personnel ou financier.

D'autre part, le réseau LE&C Grand Sud est fondé sur un socle de valeurs auxquelles toute association membre se doit d'adhérer sans réserve et considérer communes : laïcité, développement durable (dans ses dimensions sociale, environnementale, économique), humanisme, liberté, diversité, solidarité, justice, équité sociale, respect d'autrui, citoyenneté, coéducation, cohésion sociale, concertation, coopération.



Une vision partagée de la vie associative

Le secteur associatif est un terrain fertile et irremplaçable d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie dans la cité. Il est un vecteur de progrès et de cohésion sociale car il permet de développer des actions à caractères culturel, social, d'éducation, de solidarité, de loisirs, d'engagement citoyen, favorisant ainsi l'épanouissement personnel de l'individu au sein du groupe.



La participation des personnes aux actions portées par l'association favorise leur accès à l'information, à la connaissance, à la confrontation des points de vue. Elle permet le développement de relations entre les personnes, ainsi que la participation des membres de l'association aux décisions, dans le cadre de débats démocratiques.

Ainsi, les associations créent une dynamique d'échanges et donnent aux personnes l'occasion de porter un autre regard sur elles-mêmes et sur ceux qui les entourent.

Extrait des statuts de LE&C Grand Sud :

« En tant que tête de réseau, Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud propose des services d'accompagnement aux projets des associations membres et impulse le développement de ce réseau associatif. Elle a également pour objet d'offrir des services à ses adhérents, personnes physiques ou morales, dans le champ des politiques éducatives, de l'éducation à la citoyenneté et plus généralement toutes les activités rentrant dans le champ de l'éducation populaire. »



L'acceptation de cette Charte est une étape préalable à l'établissement du partenariat commun, de même que la participation à une rencontre préalable au cours de laquelle un livret d'accueil, le projet éducatif du réseau LE&C Grand Sud et la présente charte seront présentés et remis à l'association.

LES ENGAGEMENTS DE LE&C GRAND SUD

Les engagements de la tête de réseau portent sur :

Un principe d'indépendance par rapport à tout réseau ou parti politique, LE&C étant une association d'Education Populaire à part entière.



La place statutaire de l'association affiliée : l'Assemblée Générale de LE&C Grand Sud est constituée de 3 collèges dont un est réservé aux associations affiliées. Ce collège dispose du tiers des mandats de l'Assemblée Générale, à part égale avec les autres collèges.



Le respect de l'identité de chaque association.

Un contrat d'assurance groupe : Ce contrat a été souscrit auprès de la MAIF de manière à couvrir la responsabilité civile des associations du réseau et leurs activités courantes.

Le contrat garantit l'association en tant que personne morale ainsi que, dans le cadre des activités de l'association : ses dirigeants, ses membres, ses salariés, ses bénévoles, ses adhérents, les risques liés aux activités de l'association, qu'il s'agisse d'activités pratiquées habituellement, occasionnellement ou à titre exceptionnel, les expositions, l'utilisation de locaux pour une durée inférieure à 8 jours par an. Au delà de cette durée d'utilisation, l'association doit souscrire une assurance multi-risques ; elle doit également assurer ses biens propres (véhicules, matériels, mobiliers, contrats auto mission...).

Des outils de communication et de promotion : LE&C Grand Sud propose aux associations de son réseau d'utiliser les outils de communication qu'elle a développés pour ses propres besoins.

- **Une identité graphique :** les associations qui le souhaitent peuvent adopter l'identité graphique du réseau (logo, charte graphique...)
- **Un site Internet :** au sein du site de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, un espace appelé mini-site est dédié à chaque association pour lui permettre de présenter son objet, ses activités, son actualité.
- **L'accès aux offres d'emploi** publiées sur le site Internet de LE&C Grand Sud.
- **Une publication semestrielle :** dans chacune de ses parutions, « Regards croisés », le journal semestriel de LE&C Grand Sud, réserve une page aux associations du réseau.



- **Des supports de communication** : autocollants, brochures, affiches, panneaux de présentation...
- **Une application de gestion des adhérents** : l'application permet à l'association d'enregistrer ses adhérents, d'éditer elle-même les cartes d'adhérents, de générer des tableaux, d'automatiser la facturation de la tête de réseau aux associations.

Des conseils relatifs à la gestion de l'association : ces conseils peuvent être à caractères administratif, juridique, pédagogique. Ce conseil s'appuie sur les ressources internes et sur la richesse du réseau.

L'accès à des formations à destination des bénévoles associatifs

- **L'invitation des bénévoles associatifs à tous les moments de formation**, réflexion, ateliers thématiques, organisés par LE&C Grand Sud.
- **Accès au programme de formation continue** : Les bénévoles associatifs et les salariés des associations affiliées bénéficient d'un tarif préférentiel pour toute inscription aux formations du programme de formation continue.



Favoriser l'initiative collective et les regroupements associatifs par l'organisation d'une rencontre annuelle spécifique aux questions liées à la vie associative.

Un accompagnement technique : des conventions spécifiques autour d'un partenariat particulier peuvent être établies entre LE&C Grand Sud et les associations. Celles-ci font corps avec la Charte de la vie associative.



L'accès à un cabinet comptable à un tarif forfaitaire très accessible négocié pour la réalisation des obligations comptables.

L'accès au fond documentaire du réseau LE&C Grand Sud.

La mise en réseau et le développement d'échanges entre les structures de terrain LE&C Grand Sud et les associations d'un même territoire.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION AFFILIÉE

Cette charte d'engagements réciproques tend à développer une véritable culture de partenariat entre LE&C Grand Sud et ses associations membres. En adoptant cette Charte, les associations s'engagent à en respecter les modalités d'application.

Les engagements de l'association portent sur :

- **L'association doit être une structure régulièrement constituée**, à but non lucratif, non seulement dans ses statuts, mais aussi dans ses pratiques (par un fonctionnement démocratique laissant toute sa place au débat contradictoire entre les membres ; par une gestion financière transparente au service du projet associatif, en assurant un égal accès de chacun et de chacune aux fonctions d'animation et d'administration).
- **Elle déclare adhérer au projet éducatif du réseau** LE&C Grand Sud qui lui est remis lors de la rencontre préalable à l'affiliation.



LES ENGAGEMENTS



LES ENGAGEMENTS

- ***Son objet doit être compatible*** avec les valeurs du projet éducatif du réseau LE&C Grand Sud.
- ***Elle s'engage à porter les valeurs*** définies en préambule de la Charte et de s'y conformer dans son fonctionnement.
- ***Elle s'engage à participer*** dans la mesure de ses moyens à la vie du réseau : rencontres, ateliers, Assemblées Générales...
- ***Elle s'engage à mentionner l'appartenance au réseau*** LE&C Grand Sud par, à minima, une insertion du logo de LE&C en position différenciée des autres partenaires, dans les supports de communication (banderoles, dépliants, affiches, site internet, etc.)
- Elle devra ***être à jour de ses cotisations***.
- ***Elle transmettra chaque année*** avant la fin du mois de novembre pour les associations en année scolaire ou du mois de mars pour celle en année civile, les documents suivants actualisés : ***listes des adhérents, des administrateurs, Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale, statuts en vigueur***.
- ***Elle s'engage à délivrer la carte d'adhérent*** fournie par LE&C Grand Sud à chaque adhérent de l'association.

LES ENGAGEMENTS MUTUELS

La tête de réseau et l'association affiliée s'engagent réciproquement à :

- ***Echanger*** par une invitation réciproque aux Assemblées Générales
- ***Chercher à développer leurs complémentarités*** à travers des partenariats, des actions, des projets communs fondés sur l'écoute, le dialogue et le respect des engagements.



LE SUIVI DE LA CHARTE

La mise en œuvre de la Charte pourra faire l'objet d'adaptations faisant suite, le cas échéant, aux observations formulées par les associations lors de l'Assemblée Générale annuelle de LE&C Grand Sud.



LE SUIVI DE LA CHARTE



Françoise PELLEGRINO
Accueil

Isabelle MONROUX
Accueil



LE&C Grand Sud • LE&C Formation • 7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE • Tél. : 05 62 87 43 43 • Fax : 05 62 87 43 44 • contact@lecqs.org • www.lecqs.org

Je soussigné(e) :

Président(e) de l'association :

Reconnais avoir pris connaissance de la charte, en accepter les termes, et m'engage à la respecter et à la faire respecter.

Signature :

Fait à,

Le

ADHESION A LA CHARTE

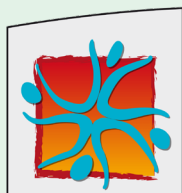


NOTES PERSONNELLES

This image shows a vertical page designed for handwriting practice. It features approximately 20 horizontal dotted lines spaced evenly down the page. On the left margin, there are several faint, light gray decorative elements resembling stylized flowers or plant motifs. The rest of the page is plain white, providing ample space for writing.

NOTES PERSONNELLES





Loirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

7 rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE
05.62.87.43.43

contact@lecs.org
www.lecs.org

NOUS RENDRE VISITE

ZI de Toulouse
Secteur Sud

